

Paris, le 25 octobre 2024

Recommandation patronale de l'UFE et de l'UNEmIG

Objet : augmentation du SNB au 1^{er} janvier 2025 et augmentations individuelles 2025 pour application dans les entreprises adhérentes.

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,

Au terme du processus de négociation de la CPPNI du 24 octobre 2024, les groupements d'employeurs actent du refus immédiat de l'ensemble des fédérations syndicales d'envisager la signature d'un accord relatif aux mesures salariales 2025 dans la branche professionnelle des Industries Electriques et Gazières (IEG).

Cette négociation s'est inscrite dans un contexte économique de diminution de l'inflation sur l'année 2024 et a pris en compte, comme hypothèse, la dernière prévision d'inflation (IPC hors tabac) connue et publiée par les pouvoirs publics, soit 1,8% pour l'année 2025.

En conséquence, les groupements d'employeurs décident de retenir, pour la présente recommandation, les mêmes niveaux d'évolution que ceux qui ont été soumis aux fédérations syndicales dans le cadre de la négociation collective ; ils prennent la recommandation suivante :

- Le Salaire National de Base est augmenté de + 0,8 % à compter du 1^{er} janvier 2025. La valeur du SNB à cette date est ainsi portée à **540,48 euros €**.
- Concernant les augmentations individuelles, les groupements d'employeurs invitent les entreprises à ouvrir des négociations ou à prendre des décisions sur les augmentations individuelles 2025 en y consacrant une enveloppe minimale de 0,9 % des rémunérations principales.

Ainsi, avec les mesures d'ancienneté qui ont un impact moyen de + 0,6 %, **l'augmentation du budget de branche consacré aux mesures salariales est de + 2,3% pour l'année 2025.**

Il est rappelé en outre que les entreprises de la Branche des IEG s'engagent à respecter le principe d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. A situation comparable (niveau de responsabilité, de compétences et de performance), les écarts injustifiés doivent faire l'objet de mesures de suppression par les entreprises.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Madame Christine GOUBET-MILHAUD
Présidente de l'UFE



Madame Marie CARLO
Présidente de l'UNEmIG

